

Panneau 16 : La pierre de Bretagne ou « pierre d'Ingrande »

Il s'agissait d'une grosse pierre qui, jusqu'à la Révolution fixait la frontière entre l'Anjou et la Bretagne, utilisée lors d'un traité de Paix d'Angers en 851, par lequel Erispoé, fils et successeur de Nominoé, se mit d'accord avec le Roi de France Charles le Chauve. Cette limite aurait déjà existé entre les anciennes tribus celtes des Namnètes et celle des Andécaves dès les premiers siècles avant notre ère. Selon les chroniqueurs de l'époque (Annales de Saint Bertin), la partie autrefois aux Namnètes était attribuée aux Bretons et celle appartenant anciennement aux Andécaves restait propriété de la Francie Occidentale dont Charles le Chauve était devenu roi en application du Traité de Verdun de 843.

Les chroniques écrites mentionnent cette pierre à coup sûr au XVI^e siècle, l'appelant alors « Petra Ingrandi » ou « Pierre d'Ingrande » ; ou même « Sanctus Petrus de Ingranda », dans l'Indice des Eglises, c'est-à-dire « Sainte Pierre d'Ingrande » après sa récupération par le christianisme triomphant de la fin du Moyen Âge. En 1517, le cardinal d'Aragon, passant par Ingrandes parle d'un « énorme rocher qui termine la Bretagne et marque le commencement de la France ». Elle est mentionnée également sur plusieurs cartes du XVI^e siècle, notamment celles de 1573 et 1591.

Andes et Namnètes



Le territoire des Namnètes, à l'ouest, et une partie du territoire des Andes, à l'est.

On ne sait à quelle migration appartenait le **peuple des Andes**, d'où il arrivait, ni quand il prit possession du futur territoire de l'Anjou. Il est sûr en revanche que c'est au III^e s AVJC. que la région se trouva celtisée, comme une partie importante de la Gaule.

Le nom même des Andes n'apparaît que dans la *Guerre des Gaules*, où le proconsul romain Jules César fait le récit de ses campagnes militaires entre 58 et 52 av. J.-C. S'il faut le rapprocher de la particule gauloise « ande », signifiant « très, fortement », d'après le

Dictionnaire de la langue gauloise de Xavier Delamarre (2003), le peuple des Andes incarnerait les « Trop » (les « Intenses » ?), aux côtés des « Premiers » (les Rèmes), ou des « Anciens » (les Senons)...

Sous l'Empire romain, les textes et inscriptions montrent que la cité des Andes est devenue celle des **Andicaves**, dits ensuite **Andécaves** ou encore **Andégaves**. On ignore toujours le sens du second élément –cavo, présent toutefois dans de nombreux termes géographiques d'origine gauloise. Ce sont les **Andes** qui donnèrent son nom à la **ville d'Angers**.

Quoiqu'assez mal connue encore, la tribu des Andes comportait en son sein non seulement des fermes isolées à enclos (ferme du Chêne ou des Grands-Pâtureaux sur le territoire d'Avrillé) et des *oppida* à éperon barré (aux lieux-dits les Châtelliers de Frémur, à Sainte-Gemmes-sur-Loire, et le Châtellier, à Chênehutte-les-Tuffeaux), dont la tradition orale a fait des « camps romains » ou « camps de César », mais aussi des villages (tel celui des Pichelots sur la commune des Alleuds).

Peuple celte de l'ouest de la Gaule, les **Namnètes** sont cités pour la première fois par César au livre III de la *Guerre des Gaules*, comme un peuple allié contre lui à leurs puissants voisins morbihannais, les Vénètes, ainsi que par quelques inscriptions et quelques sources littéraires plus tardives. Ce sont les **Namnètes** qui donnèrent son nom à la **ville de Nantes**.

La délimitation de leur territoire, qui ne coïncide pas exactement avec celle du département de la Loire-Atlantique, a fait l'objet de nombreux débats, par manque de documents explicites remontant à l'Antiquité. Quoiqu'on sache encore peu de choses sur la cité des Namnètes, dans son ensemble, il est clair cependant que l'habitat dispersé y domine très largement, sous la forme de fermes délimitées par de vastes enclos marqués par des fossés, souvent bordés de talus, et au sein desquels se répartissent diverses constructions, réservées à l'habitation, au stockage des céréales, au parage du bétail ou encore à des activités artisanales. Pour le moment, les archéologues sont toujours en quête de villes namnètes qu'ils pensent avoir pu exister à Blain, Mauves-sur-Loire ou Escoublac, où un site important a été mis au jour.

L'unification d'Ingrandes et Le Fresne

A la Révolution, Ingrandes voit la suppression des frontières de l'Ancien Régime, la circulation des biens devient libre au sein de la République. Instaurée en 1792, la création des départements continue toutefois de séparer Ingrandes de la rue du Fresne, dont les habitants doivent se rendre dans le département voisin à Montrelais pour accomplir leurs démarches. Le choix de l'autonomie conduit à la création de la paroisse du Fresne en 1842 qui devient commune (de Loire-Inférieure) en 1904. Il faudra cependant attendre le grand mouvement administratif des fusions de communes en 2016 pour que les communes d'Ingrandes (49) et du Fresne-sur-Loire (44) soient constituées en une seule, rattachée au Maine-et-Loire (49), mais faisant partie de la communauté de communes du Pays d'Ancenis (44). De ce fait, Ingrandes-Le Fresne sur Loire restera toujours un peu caractérisée comme « ville frontière »

Pour en savoir davantage
Cliquer sur ce lien :

<http://www.tourisme-culture-patrimoine.fr/Webnouveauxpanneaux/p16-la-pierre-d27ingrande-ou-pierre-de-bretagne.pdf>

